



Ce Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a eu lieu en audioconférence

Début du CHSCT 9h30

Réponse à la déclaration liminaire intersyndicale :

Les directions du ministère des finances sont d'accord sur le fait qu'elles ont une obligation de résultats, que la protection des agents est un préalable à la reprise du travail.

Sur le télétravail

La direction reconnaît que le télétravail en mode dégradé qui a été mis en place durant cette pandémie peut amener des risques psycho sociaux.

Pour la période de reprise d'activité (jusqu'au 2 juin), ceux qui souhaitent rester en télétravail pourront le faire dans la mesure du possible (s'il reste des ordinateurs...)

La priorité sera donnée aux personnes reconnues comme fragiles ainsi qu'aux bénéficiaires d'autorisation d'absence pour garde d'enfants (jusqu'au 2 juin)

Pour ceux qui refusent de mettre leurs enfants à l'école, la possibilité de rester en télétravail sera accordée au cas par cas et dans la mesure du matériel disponible.

Sur la mise à jour, en y incluant la problématique COVID-19, des Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels, réalisé et mis à jour annuellement par chaque chef de service, chef d'établissement, ou autorité territoriale, répertorie l'ensemble des risques professionnels (dont les RPS) auxquels sont exposés les agents, afin d'organiser la prévention au sein du programme annuel de prévention.

Les directions du ministère des finances en Moselle répondent qu'elles le feront en temps voulu et qu'elles attendent une note de cadrage nationale.

Réponse de la CGT

Nous serons vigilants sur le caractère progressif du Plan de Reprise d'Activité. **La sécurité des agents prime sur tout le reste !!**

Sur l'utilisation des **transports en commun**. Nous demandons une souplesse horaire pour les collègues qui les utilisent. Nous demandons que les pointeuses soient neutralisées pour permettre aux collègues d'organiser au mieux leur journée de travail et d'éviter ainsi les heures de pointes.

Sur le télétravail en « mode dégradé », nous demandons que cette question soit débattue avec les organisations syndicales, car de nombreuses études montrent que ce type de travail, s'il n'est pas cadré, peut générer des risques psycho-sociaux.

Sur la **mise à jour du DUERP**, la CGT demande que l'inclusion de la problématique COVID-19 ne soit pas être remise aux calendes grecques.

Ce document **a une valeur juridique** qui permet aux collègues de prouver les manques de l'administration dans son obligation de résultat en matière de santé au travail.

1/MESURES RELATIVES A L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Du 17 mars au 11 mai la DDFIP de Moselle a effectué un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Qui n'a jamais été communiqué aux organisations syndicales, ni aux agents...

Sur cette période, environ la moitié des collègues ont été mis d'office en autorisation d'absence soit pour garde d'enfant, soit du fait qu'il ne travaillait pas sur une mission dite prioritaire.

1 agent sur 4 a été placé en télétravail. Parfois à la demande des collègues et quelquefois dans un choix contraint pour le collègue (générateur de risques psycho-sociaux)

Et 1 collègue sur 4 en présentiel, ce sont les agents qui travaillaient sur une mission jugée prioritaire au sein du PCA. Souvent ce plan a révélé des situations fort hétérogènes au sein des différents services.

Pendant des semaines **les collègues n'étaient pas équipés de masques**, notamment pour ceux prenant les transports en commun (78 sur les 300 agents en présentiel durant cette période)

Pour le Plan de Reprise d'Activité (PRA)

Celui-ci doit se faire d'une manière mesurée par les directions du ministère des finances.

Le Plan se compose de trois types de missions :

- celles dites prioritaires (qui était dans le PCA).
- celles dites essentielles, qui doivent être le plus rapidement réactivées en présentiel ou en

télétravail.

– et le reste, le plus tôt possible quand cela sera possible

Toujours une priorité pour le télétravail, là où c'est possible (matériel suffisant, type de travail...) avec une priorité pour les agents dits fragiles et les gardes d'enfants.

Sur l'accueil au public

La direction nous a assuré qu'il serait uniquement sur rendez vous. Si la direction décide d'ouvrir à nouveau l'accueil nous demandons une protection de haut niveau aussi bien pour les collègues que pour les usagers (hygiaphone, masques au public et aux collègues, gel hydroalcoolique en quantité suffisante, présence de vigile pour faciliter les entrées et sorties...)

Durant cette période seule la Trésorerie Hospitalière de Metz Thionville située à Mercy a été ouverte en continu au public.

Transports en commun et aménagement d'horaire

Les 210 agents recensés par la DDFIP de Moselle comme utilisateur des transports en commun à partir du 11 mai doivent être équipés de 2 masques par jour.

La CGT avait demandé ce dispositif depuis le début de la pandémie.

La modalité de neutralisation de la pointeuse se termine avec le retour de l'activité, toutefois les chefs de service au vu de la situation particulière de leur activité peuvent la laisser en place au moins jusqu'au 2 juin.

2/ AMENAGEMENT DES LOCAUX

Chaque chef de service a envoyé à la direction son plan d'aménagement des locaux. Chaque plan doit être ensuite validés par la direction.

À ce jour la direction refuse de nous envoyer ces plans. Comme unique document les organisations syndicales ont eu un tableau chiffré. Ceci ne nous permet en aucun cas de vérifier si les plans permettent une sécurisation des services.

Nous n'avons aucun a priori négatif, ni positif sur la question, mais nous exigeons de les avoir.

Dès que vous avez un doute sur l'organisation sanitaire de vos services contactez nous au plus vite. Votre santé reste notre priorité !!!

3/ PROTECTION DES AGENTS

La direction considère que le port du masque, ne peut être vu que comme une mesure complémentaire aux gestes barrières.

La direction a un stock suffisant de masques, notamment pour les utilisateurs des transports en

commun.

Toutefois, la direction est toujours en attente des masques alternatifs commandés auprès de la préfecture de la Moselle. Ces masques devant être ensuite distribués à l'ensemble des collègues. En attente depuis l'annonce du 5 mai.

Sur les gants, pour le médecin de prévention, c'est un faux ami. Seulement fournis pour l'ouverture du courrier (qui doit être neutralisé pendant 24 heures)

Chaque agent doit être équipé du matériel pour nettoyer son poste de travail.

Nous avons alerté la direction sur l'utilisation proscrite des matériels de ventilation individuelle (ventilateur portable...). Nous demandons qu'un message de sensibilisation soit envoyé à l'ensemble des agents lors de chaque pic de canicule.

4/ RESTAURATION

Il y a eu deux réunions avec Elixor, sous traitant des restaurants administratifs messins. Elixor a seulement la capacité d'ouvrir un seul des restaurants (car l'ouverture des deux serait sûrement moins rentable pour Elixor...le profit au détriment de la restauration des collègues)

Il n'y aura un service sur table au restaurant Curel mais pas à la rue des Clercs.

Pour la Trésorerie Hospitalière de Metz, un service de repas chaud et froid a été mis en place.

Pour Sarreguemines et Hayange des conventions sont mises en place avec des restaurants pour un portage de repas (à partir du 2 juin pour Hayange)

Sur Saint-Avold et Sarrebourg, un traiteur va assurer le service.

Nous demandons que sur la rue des Clercs des solutions pérennes pour la restauration soient mises en place immédiatement, les collègues ne pourront pas manger sur leur poste de travail ou aller chercher des paniers repas au restaurant Curel.

5/DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX AGENTS

À la DDFIP de Moselle, les chefs de services devaient contacter l'ensemble des collègues en télétravail ou en confinement.

Nous avons alerté plusieurs fois la direction sur des collègues qui n'ont pas eu de nouvelles de leur collectif de travail via leur chef de service. Ceci est inadmissible !!

Sur le télétravail non préparé, de nombreuses études montrent qu'il peut être ressenti comme facteur de stress.

Cette question du télétravail, et de son encadrement, doit être une problématique à laquelle les directions du ministère des finances se penchent au plus vite, et notamment la DDFIP de Moselle.

Fin du CHSCT 13h30